



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.



Communication On Progress 2017 – 2018

SOMMAIRE

L'engagement de CODIPRO	3
Présentation de l'entreprise	4
Les 10 principes du Pacte Mondial.....	5
Principes relatifs aux Droits de l'Homme et du Travail.....	6
Principes relatifs à l'Environnement.....	9
Principes relatifs à la lutte contre la corruption.....	10

L'ENGAGEMENT DE CODIPRO

CODIPRO
25, Salzbaach
L-9559 Wiltz
GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Wiltz, le 05 avril 2018.

Objet: Lettre de renouvellement d'engagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

Notre entreprise adhère depuis le 12 avril 2016 au Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. J'ai l'honneur de vous confirmer que nous continuons à soutenir ces principes et que nous souhaitons renouveler notre engagement envers cette initiative.

CODIPRO a fait une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes, en diffusant la nouvelle sur son site Internet, dans le Journal Interne et dans un courrier adressé aux clients.

Le respect est la valeur principale du groupe ALIPA dont CODIPRO fait partie :

Le respect du client : nous voulons lui livrer à temps un produit de qualité, qui respecte ses volontés. Nous savons que c'est le client qui paye notre salaire et qu'il peut nous licencier quand il veut !

Le respect des collègues, de leur identité culturelle, de leur intégrité physique : de nombreuses nationalités se côtoient au sein du Groupe ALIPA ; les collaborateurs parlent des langues différentes et ont des habitudes et des modes de vie divers. Nous demandons à notre personnel de saisir cette occasion pour s'ouvrir au monde.

Le respect de l'autorité : comme dans toute organisation qui fonctionne bien, il existe des règles à respecter au sein du Groupe ALIPA, la première est l'obéissance aux ordres donnés par le supérieur ou celui qui le remplace.

Le respect du matériel et des installations mis à disposition : l'ordre et la propreté sont indispensables à une production de qualité et à la sécurité des travailleurs.

Le respect des normes et des certifications : afin de satisfaire et de fidéliser ses clients et parties intéressées, ALIPA s'engage à répondre à différentes normes et certifications.

Le respect de l'environnement : dans le but d'améliorer continuellement les performances environnementales du Groupe, chaque membre du personnel est tenu de respecter les différentes procédures affichées aux valves ainsi qu'aux différents postes concernés.

Millelures salutations,



Michèle Detaille
Managing Director

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



Fondée en 1975 par M. Lecourt en France, CODIPRO sera d'abord active en tant que représentant en visserie-boulonnerie. En 1989, CODIPRO débute la production d'anneaux articulés de sécurité suite au dépôt d'un premier brevet. Dès 1995, CODIPRO s'impose en France et dans l'Europe du Sud en tant que spécialiste incontesté non seulement en visserie mais surtout en anneaux de levage de sécurité articulés.

En 2004, M. Lecourt vend son entreprise à NO-NAIL BOXES. Ces deux entreprises font désormais partie du Groupe ALIPA. En 7 ans, le chiffre d'affaire de CODIPRO a triplé et l'entreprise est passée de 6 à 32 pays d'exportation.

En ayant recentré son activité sur les anneaux de levage articulés, CODIPRO se positionne désormais comme le spécialiste en la matière.

CODIPRO veut donner à ses clients les meilleurs conseils dans le domaine du levage et mettre au point avec eux des solutions spécifiques pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL



Droits de l'Homme



Principe 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme



Principe 2 Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme



Normes internationales du travail



Principe 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective



Principe 4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire



Principe 5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants



Principe 6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



Environnement



Principe 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement



Principe 8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



Principe 9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



Lutte contre la corruption



Principe 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

CODIPRO met tout en œuvre pour veiller au quotidien au respect des Droits de l'Homme pour et par l'ensemble de ses salariés et partenaires (fournisseurs, prestataires, etc.).

CODIPRO condamne fermement l'ensemble des pratiques conduisant à la violation des droits de l'homme et du travail.

Notre démarche RSE



En mars 2011, la société CODIPRO, membre du groupe ALIPA, a été certifiée RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) par l'Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises (INDR).

Grâce à cette labellisation, renouvelée en 2017, ALIPA a été reconnu comme un groupe s'engageant à intégrer les **trois piliers du développement durable** : la dimension économique, sociale et environnementale. Nous sommes convaincus qu'une démarche RSE apporte à nos entreprises des retombées qui dépassent le simple cadre financier puisqu'elle nous permet de nous démarquer clairement vis-à-vis des autres producteurs de matériels de levage et d'emballages pour le transport :

- sur le plan économique, d'avoir un impact positif sur la satisfaction et la loyauté des clients et d'améliorer notre image de producteur de qualité,
- sur le plan social, de créer, **préservé et développer des emplois**, d'augmenter notre capital humain à long terme et d'avoir une image positive sur le marché de l'emploi,
- sur le plan environnemental, de **minimiser l'impact négatif de nos activités sur l'environnement**,
- sur le plan sociétal, de contribuer au **développement durable de la communauté avoisinante**.

Sur le plan économique



Notre première préoccupation, dans le cadre du développement durable est de maintenir une situation financière saine pour nos entreprises et de respecter les principes d'une bonne gouvernance. Au sein du Groupe ALIPA, nous essayons de choisir au mieux nos fournisseurs : nous sommes exigeants sur la qualité de leurs prestations, parce que nos produits sont d'un haut niveau de qualité et nous avons besoin de matières premières de bonne qualité pour les fabriquer. En revanche, nous sommes des clients fidèles et bons payeurs.

Sur le plan sociétal



Pour aider les jeunes à mieux connaître le monde du travail, nous accueillons régulièrement des stagiaires de tous niveaux d'études. Nous sommes exigeants quant à la qualité de leur travail et veillons à leur permettre de découvrir les réalités du monde de l'entreprise : ponctualité, travail soigné, travail en équipe, conscience professionnelle. Nous participons aux journées d'informations organisées par les écoles de la région à destination des étudiants.

Sur le plan de la sécurité



Depuis plusieurs années, le **Groupe ALIPA** a mis en place toute une série de mesures pour une gestion efficace de la sécurité et de la santé au travail. Ces dispositions ont valu à CODIPRO de recevoir, cette année, le label « Sécher & Gesond mat System » délivré par l'Association d'Assurance Accident (AAA)



Sur le plan social

Parce que nous voulons nous attacher des collaborateurs de qualité, compétents et motivés et que nos moyens financiers sont limités, nous sommes à l'écoute des souhaits de nos salariés compatibles avec une meilleure rentabilité de notre entreprise.

Nous avons adopté, par exemple, à la demande des salariés, une politique d'horaire souple : les ateliers de fabrication travaillent de 6h à 14h suite à un vote largement majoritaire du personnel ouvrier. Le personnel d'encadrement peut choisir d'étaler ses plages horaires de 40h entre 07h et 18h.

Dans le cadre de la prévention des accidents sur le chemin du travail, pour améliorer le pouvoir d'achat de nos salariés et pour économiser le carburant, en accord avec la ville de Wiltz et les différentes administrations concernées, nous avons proposé aux salariés d'utiliser le bus Bastogne-Wiltz-Ettelbruck au lieu de leur voiture privée.

Suite à notre initiative, un arrêt de bus a été aménagé à l'entrée de la Zone d'Activité de Salzbaach (ZAS). Nous adaptons le cas échéant les horaires de travail.

Cette année, compte tenu des longs trajets auxquels sont astreints les salariés venant de la région germanophone belge et environs, le groupe ALIPA a décidé de louer des bureaux à Weiswampach (Nord du Grand-Duché de Luxembourg) pour les mettre à disposition de certains de ses salariés un jour par semaine.

Nous sommes également attentifs à recruter des travailleurs de plus de 40 ans pour maintenir une diversité d'âges au sein de nos ateliers de production parce que nous pensons qu'elle est source d'efficacité.

PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles font partie intégrante de la philosophie de CODIPRO. Dans le but d'améliorer continuellement les performances environnementales du Groupe, chaque membre du personnel est tenu de respecter les différentes procédures affichées aux valves ainsi qu'aux différents postes concernés.

Le Groupe ALIPA a particulièrement veillé, cette année, à réduire son impact sur l'environnement. Tous les ateliers du Groupe ont été équipés avec des lampes LED ! Cette initiative a permis de réaliser de belles économies. Rien que pour le mois de février 2018, la consommation globale du site a diminué de 11 % par rapport au mois de février 2017.

D'autres actions sont mises en place dans la vie quotidienne de l'entreprise. Chaque nouvel employé reçoit, dès son arrivée, un Carnet de Bienvenue. Un chapitre est consacré à « quelques gestes écolos en entreprise » où nous donnons une série de conseils pour limiter notre impact énergétique : réduire le nombre de ses impressions, éteindre les lumières en quittant une pièce vide, utiliser le chauffage avec parcimonie, travailler avec un ordinateur au label « Energy Star », opter pour le covoiturage ou encore ne pas laisser couler l'eau. L'entreprise met aussi à disposition de ses employés des fontaines à eau alimentées par l'eau courante, ce qui permet de réduire la quantité de déchet produite.

D'une manière générale, le développement durable et le recyclage font l'objet d'une attention particulière chez CODIPRO. Ces efforts sont récompensés par diverses certifications :



ISO 14001 (en plus d'ISO 9001) : mise en place d'un système de management environnemental (MSE) afin de minimiser les impacts de nos activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer un plan d'actions pour améliorer nos performances environnementales



RSE, dans sa dimension environnementale : minimisation de l'impact négatif des activités sur l'environnement



SuperDrecksKëscht® fir Betriber : prévention, gestion et réduction des déchets. Pour garder ce label, CODIPRO s'engage à former et à motiver ses salariés pour une manipulation correcte des substances résiduelles.

PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Depuis fin 2014, les sociétés membres du Groupe ALIPA situées au Luxembourg sont certifiées AEO « Opérateur Économique Agréé ».

L'AEO est un statut accordé par les autorités douanières à tout opérateur économique qui remplit des critères communs relatifs aux systèmes de contrôle, à la solvabilité financière et aux antécédents de l'opérateur et, dans certains cas, à des normes appropriées de sécurité et de sûreté.

L'Opérateur Économique Agréé peut donc être considéré comme étant un opérateur économique digne de confiance dans le cadre des opérations douanières qu'il accomplit sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisé, à ce titre, à bénéficier de certains avantages dans toute l'Union.

Grâce à cette certification, CODIPRO est reconnue par les autorités douanières comme **acteur et partenaire du commerce international, fiable, honnête et digne de confiance**.

Pour obtenir le statut AEO, CODIPRO a dû se soumettre à un audit particulièrement sévère. En effet, cette certification est accordée par les autorités douanières selon des conditions très strictes en termes de fiabilité, solvabilité, respect des normes de sécurité et des prescriptions légales.

A l'heure actuelle, d'autres éléments sont mis en place contre la corruption :

Lors de paiements ou pour des décisions d'affaires importantes, nous appliquons le « Four eyes principle ». Ce principe exige que deux personnes, au moins, approuvent une action avant qu'elle soit mise en place. Nous appliquons ce principe pour nos paiements. Il est même plus strict chez ALIPA étant donné que 4 personnes doivent donner leur accord.

Nous luttons également contre la corruption informatique. Nous disposons de filtres anti-spam et d'un antivirus. Nous accordons beaucoup d'importance à la cybersécurité.

Enfin, 2018 est synonyme de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai exactement, avec une obligation pour toutes les entreprises de s'y conformer. Le Groupe ALIPA a entamé son processus de mise en conformité.

Nous suivons le plan proposé par la CNPD (Commission nationale pour la protection des données). Après une phase de collecte d'informations et de formation, nous avons identifié nos traitements de données personnelles. Nous sommes maintenant à l'étape de l'analyse des risques. Nous avons fait réaliser un diagnostic CASES afin d'évaluer le niveau de sécurité de nos systèmes. Nous allons évidemment nous appuyer sur leurs recommandations et nous allons également revoir les processus internes, sans oublier de bien documenter notre conformité !

Des tâches concrètes sont, par exemple, la rédaction de notre Politique de Sécurité de l'Information et d'une déclaration d'engagement de nos contractants, eux aussi soumis au RGPD. Enfin nous insistons fortement sur la sensibilisation de l'ensemble du personnel au sein du Groupe ALIPA.